CAP'Amiante

Veille réglementaire amiante
Textes, références, normes, documents techniques et ressources utiles

Mise à jour : 4 avril 2025

Objet du document

Cette veille a pour objet de proposer une sélection structurée de textes, normes, références techniques et ressources utiles en matière d'amiante.

Elle vise à faciliter l'orientation des professionnels et autres acteurs concernés par la prévention du risque amiante, sans se substituer à la consultation des sources officielles ni à l'analyse adaptée à chaque situation.

Elle est présentée à titre informatif et non exhaustif.

SOMMAIRE

1. Veille des textes réglementaires....2
   1.1 Codes et dispositions générales....2
   1.2 Principaux décrets et arrêtés structurants....2
   1.3 Équipements de protection collective et individuelle....3
   1.4 Déchets....3
2. Veille des textes ministériels....4
3. Veille des textes des préventeurs institutionnels....4
4. Veille textes techniques....5
5. Veille des normes et des références COFRAC....6
6. Textes réglementaires anciens....7
7. En savoir plus....8

Rappel de non-exhaustivité....8

1. Veille des textes réglementaires

Cette rubrique regroupe les principaux textes législatifs et réglementaires applicables en matière d'amiante.

Elle couvre notamment les dispositions relatives à la santé publique, au droit du travail, au repérage avant travaux, à la certification, à la prévention opérationnelle, aux déchets et aux équipements de protection.

1.1 Codes et dispositions générales

Peuvent notamment être cités :

- les dispositions du **Code de la santé publique** relatives à l'amiante dans les immeubles bâtis ;
- les dispositions du **Code du travail** relatives à la prévention du risque chimique, aux agents cancérogènes et aux règles particulières applicables à l'amiante ;
- les dispositions relatives aux activités de retrait ou d'encapsulage ;
- les dispositions relatives aux interventions sur matériaux, équipements, matériels ou articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

1.2 Principaux décrets et arrêtés structurants

Peuvent notamment être intégrés à cette rubrique :

- décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante ;
- décret n° 2015-789 du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante ;
- loi n° 2016-1088 du 8 août 2016, notamment sur le rapport de repérage avant travaux ;
- décret du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations ;
- décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires ;
- arrêté du 19 juin 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les navires, bateaux et autres constructions flottantes ;
- arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis ;
- arrêté du 1er octobre 2019 relatif aux modalités de réalisation d'analyses des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétence du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses ;
- arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis ;
- arrêté du 13 novembre 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les matériels roulants ferroviaires ;
- arrêté du 24 décembre 2020 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les aéronefs ;
- arrêté du 17 mai 2021 relatif à l'ouverture, dans les régions Hauts-de-France, Pays de la Loire, Occitanie, Normandie et La Réunion, du pilote de la plateforme DEMAT@MIANTE

relative à la transmission dématérialisée des plans de démolition, de retrait ou d'encapsulage de l'amiante ;

- arrêté du 6 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 17 mai 2021 relatif au pilote de la plateforme DEMAT@MIANTE ;
- arrêté du 22 juillet 2021 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité ;
- arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation ;
- arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant, ainsi que les conditions d'accréditation des organismes certificateurs ;
- décret du 22 décembre 2022 modifiant le décret du 4 mai 2012 relatif à la transmission dématérialisée des plans de démolition, de retrait ou d'encapsulage de l'amiante ;
- arrêté du 22 décembre 2022 relatif à la transmission dématérialisée des plans de démolition, de retrait ou d'encapsulage de l'amiante ;
- arrêté du 4 juin 2024 modifiant l'arrêté du 14 août 2012 sur les conditions de mesurage, le contrôle de la VLEP et l'accréditation des organismes procédant à ces mesurages ;
- arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis, tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers ;
- arrêté du 26 février 2025 relatif aux conditions d'accréditation des organismes et aux méthodes de prélèvement et d'analyse de certaines matières, y compris substances, mélanges, matériaux, équipements, matériels ou articles susceptibles de comporter ou d'émettre des agents chimiques dangereux ;
- arrêté du 3 mars 2025 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2017 fixant les modèles d'avis d'aptitude, d'inaptitude, d'attestation de suivi individuel de l'état de santé et de propositions de mesures d'aménagement de poste.

1.3 Équipements de protection collective et individuelle

Cette sous-partie peut notamment regrouper :

- arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante ;
- arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante.

1.4 Déchets

Cette sous-partie peut notamment regrouper :

- code ADR en vigueur ;
- arrêté du 11 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif au transport de marchandises dangereuses par voies terrestres ;
- décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets ;
- arrêté du 30 décembre 2002 relatif au stockage des déchets dangereux ;
- arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante ;
- décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, terres excavées et sédiments ;
- arrêté du 31 mai 2021 relatif au registre chronologique des déchets, terres excavées et sédiments ;
- décrets du 25 juin 2021 relatifs au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative ;
- arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets ;
- arrêté du 26 mars 2023 relatif au diagnostic PEMD (produits, équipements, matériaux et déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative) ;
- arrêté du 8 janvier 2024 modifiant plusieurs arrêtés ministériels relatifs aux installations de gestion de déchets soumises à déclaration ;
- accord multilatéral M356 au titre de la section 1.5.1 de l'ADR concernant le transport de déchets contaminés par l'amiante libre ;
- évolution 2025 relative à l'intégration du conditionnement et du transport de certains déchets d'amiante libre en vrac.

2. Veille des textes ministériels

Cette rubrique rassemble les notes, instructions, questions-réponses, avis et autres documents d'interprétation ou d'accompagnement publiés par les ministères ou administrations compétentes, en particulier la Direction générale du travail.

Elle a vocation à éclairer l'application pratique des textes et à signaler les documents de doctrine administrative utiles à la compréhension du cadre applicable.

Références

- instruction de la DGT du 16 octobre 2015 concernant l'application du décret du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante ;
- note DGT du 8 décembre 2016 sur les conditions d'organisation du chantier test de mesurage des empoussièrements ;
- note DGT du 24 août 2017 relative au cadre juridique applicable aux opérations sur des matériaux amiantés initiées par des particuliers ou des agriculteurs ;

- note DGT du 5 décembre 2017 relative au cadre juridique applicable aux interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante relevant de la sous-section 4, aux mesures d'empoussièrement et aux campagnes CARTO ;
- note DGT du 9 juillet 2018 relative aux fragments de clivage et PMAi ;
- DGT Questions/Réponses, édition 2020, sur la métrologie amiante ;
- DGT Questions/Réponses de juin 2021 sur l'analyse des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ;
- DGT avis d'octobre 2021 concernant un APR ;
- note du ministère de l'Environnement du 27 avril 2022 relative à la nomenclature ICPE des installations de gestion et de traitement de déchets ;
- guide relatif à la mission de repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les aéronefs ;
- documents DGT publiés en 2023 sur les affiches multilingues par risque professionnel et sur la synthèse des laboratoires réalisant des mesures d'empoussièrement ;
- note d'information COFRAC de février 2024 à l'attention des organismes accrédités ou candidats à l'accréditation dans le domaine amiante ;
- questions-réponses de la DGT sur la métrologie, mise à jour 2024.

3. Veille des textes des préventeurs institutionnels

Cette rubrique rassemble les publications, guides, outils, notices, recommandations et documents d'appui diffusés notamment par l'INRS, l'OPPBTP, les DREETS, les CARSAT, les PRST, l'ANSES, la CNAM, le BRGM, FORSAPRE ou l'Anah.

Elle vise à orienter les utilisateurs vers des ressources opérationnelles utiles à la prévention, à l'organisation des interventions et à l'amélioration des pratiques.

Références

- INRS ED 6307 – aéraulique des chantiers amiante ;
- INRS ED 6367 – niveau d'empoussièrement d'un processus sous-section 3 ;
- INRS ED 6142 – travaux en terrain amiantifère ;
- INRS ED 6244 – cahier des charges amiante pour les unités mobiles de décontamination ;
- INRS ED 6273 – réaliser des essais d'ajustement d'un APR ;
- OPPBTP 2022 – règles de l'art amiante SS4 ;
- ANSES – avis sur les cancers de l'ovaire et du larynx en lien avec l'exposition à l'amiante ;
- CNAM R514 – nettoyage des dalles vinyles amiante ;
- DREETS Aquitaine – amiante et polyexpositions ;
- DREETS BFC – bonnes pratiques pour les interventions sur matériaux amiantés en sous-section 4 ;
- INRS ED 835 – maladies professionnelles, guide d'accès aux tableaux ;
- PRST Pays de la Loire – organiser son intervention en SS4, auto-évaluation ;
- BRGM – amiante environnemental ;
- OPPBTP – guide amiante à l'attention des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires ;

- OPPBTP – Carto PMAI ;
- PRST – organiser son opération amiante SS3/SS4 ;
- INRS ED 6517 – amiante, opérations en terrain amiantifère ;
- ANSES – avis sur les laboratoires ;
- FORSAPRE – FAN Amiante ;
- Anah – guide de rénovation énergétique de votre copropriété ;
- PRST Pays de la Loire – fondamentaux de la prévention du risque d'exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis ;
- INRS PREMEDIA ;
- INRS MIXIE ;
- INRS ED 156 – le programme de protection respiratoire ;
- OPPBTP – modèle de notice de poste amiante ;
- OPPBTP – focus prévention sur la notice de poste ;
- DREETS Auvergne – mesures environnementales de fin de travaux ;
- PRST Auvergne Rhône-Alpes – collecte et transit des déchets contenant de l'amiante ;
- INRS HST n°275 – exposition à l'amiante dans la filière de la collecte et du traitement des eaux usées ;
- INRS HST n°275 – étude de cas sur les expositions à l'amiante dans les activités d'hydrocurage ;
- PRST Auvergne Rhône-Alpes – support de présentation sur le risque amiante à la suite d'un sinistre majeur.

4. Veille textes techniques

Cette rubrique est dédiée aux documents techniques et méthodologiques utiles à la mise en œuvre opérationnelle de la prévention du risque amiante.

Elle couvre notamment les documents relatifs au repérage, à la métrologie, aux stratégies d'échantillonnage, aux mesures d'empoussièrement, aux bilans aérauliques, aux notices de poste, aux modes opératoires et aux outils d'aide à la préparation des interventions.

Références

- guide INRS ED 6091 relatif aux travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante ;
- guide INRS ED 6028 relatif à l'exposition à l'amiante lors du traitement des déchets ;
- guide INRS ED 6262 relatif aux interventions d'entretien et de maintenance susceptibles d'émettre des fibres d'amiante ;
- guide INRS ED 6244 relatif au cahier des charges amiante pour les unités mobiles de décontamination ;
- note technique relative aux recommandations pour vérifier le respect de la VLEP ;
- note scientifique et technique sur la détermination des facteurs de protection assignés des appareils de protection respiratoire utilisés en chantier de désamiantage ;
- guide INRS ED 6273 sur la protection respiratoire ;
- guide INRS ED 6106 sur le choix et l'utilisation des appareils de protection respiratoire ;

- guide INRS ED 6027 sur la fiche ou notice de poste ;
- guide INRS ED 6171 sur la commande de mesures d'amiante dans les matériaux et dans l'air à des organismes accrédités ;
- guide INRS ED 6172 sur l'interprétation d'un rapport d'essai de mesures d'empoussièrement ;
- guide INRS ED 6367 sur la définition de l'empoussièrement d'un processus en sous-section 3 ;
- guide INRS ED 4704 pour s'informer et agir ;
- règles de l'art en sous-section 4 ;
- règles techniques en sous-section 3 ;
- documents et outils d'aide à l'élaboration des plans de retrait, de démolition ou d'encapsulage ;
- outils d'aide à l'élaboration des modes opératoires ;
- outils d'auto-évaluation SS4 ;
- outils relatifs aux bilans aérauliques et aux calculs d'exposition quotidienne.

5. Veille des normes et des références COFRAC

Cette rubrique regroupe les principales normes utiles au repérage, à la métrologie, à l'examen visuel, à la certification et aux méthodes d'analyse, ainsi que les principales références COFRAC applicables aux organismes concernés.

Références

- norme ISO/CEI 17025 relative à la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais ;
- LAB REF 26 du COFRAC ;
- LAB REF 28 du COFRAC ;
- NF X46-010 – référentiel technique pour la certification des entreprises ;
- NF X46-011 – travaux de traitement de l'amiante, modalités d'attribution et de suivi des certificats des entreprises ;
- NF EN 529 – appareils de protection respiratoire ;
- NF EN 1822-1 – filtres à air à haute efficacité ;
- NF EN ISO 16000-7 et FD X46-033 – stratégie d'échantillonnage pour la détermination des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air ;
- XP X43-269 puis ses évolutions ;
- NF X43-050 – concentration en fibres d'amiante dans les atmosphères ;
- NF X46-021 – examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis ;
- NF X46-020 – repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis ;
- FD X46-041 – fascicule d'interprétation ;
- NF X46-101 – repérage dans les navires, bateaux et autres constructions flottantes ;
- NF X46-100 – repérage dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou à la mise en œuvre d'une activité ;
- NF F01-020 – applications ferroviaires ;

- NF L80-001 – série aérospatiale, repérage avant travaux dans les aéronefs ;
- NF X46-102 – repérage dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers ;
- NF P94-001 – repérage amiante environnemental dans les sols et roches en place.

6. Textes réglementaires anciens

Cette rubrique permet de conserver l'accès à des références plus anciennes ou à des textes modifiés, remplacés ou partiellement abrogés, lorsqu'ils présentent encore un intérêt de compréhension, d'historique ou de traçabilité réglementaire.

Elle ne préjuge pas de leur applicabilité en vigueur.

Références

- décret n° 88-466 du 28 avril 1988 ;
- circulaire n° 96-60 du 19 juillet 1996 relative à l'élimination des déchets générés lors de travaux relatifs au flocage et au calorifugeage contenant de l'amiante ;
- arrêté du 30 décembre 2002 relatif au stockage des déchets dangereux ;
- arrêté du 19 août 2011 ;
- arrêté du 23 février 2012 relatif à la formation des travailleurs ;
- arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante ;
- arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage et au contrôle du respect de la VLEP ;
- arrêtés du 12 décembre 2012 relatifs aux listes A et B ;
- arrêté du 21 décembre 2012 relatif au dossier technique amiante ;
- arrêté du 14 décembre 2012 relatif aux conditions de certification des entreprises ;
- arrêté du 7 mars 2013 relatif aux EPI ;
- arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques et moyens de protection collective ;
- arrêté du 20 avril 2015 modifiant divers textes sur la formation et la certification.

7. En savoir plus

Principales sources documentaires et institutionnelles utiles pour approfondir un sujet ou vérifier une référence.

- les ministères compétents ;
- l'INRS ;
- l'OPPBTP ;
- les DREETS ;
- les CARSAT ;
- les PRST ;
- les ressources documentaires institutionnelles ;
- directive du Parlement européen et du Conseil du 22 novembre 2023 relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à l'amiante pendant le travail ;

- INRS – mars 2024 : liste des textes amiante depuis 1945.
- les règles de l'art ;
- les ressources relatives au repérage, à la prévention et à la métrologie.

Rappel de non-exhaustivité

Cette veille a une vocation informative et d'orientation.

Elle ne prétend pas à l'exhaustivité et ne dispense pas de vérifier la version en vigueur des textes applicables, ni de procéder à une analyse adaptée aux circonstances concrètes de chaque situation.